

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

593^{EME} REUNION

26 AVRIL 2016

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DXCIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 593^{ème} réunion tenue le 26 avril 2016, a adopté la décision qui suit sur les efforts déployés par la Commission dans le domaine de la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) en Afrique:

1. **Prend note** du deuxième rapport intérimaire de la Présidente de la Commission sur les efforts de l'Union africaine en matière de Reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) en Afrique, qui a été soumis au Conseil conformément à la décision [Assembly/AU/Dec.408(XVIII)], adoptée lors de la 18^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2012, soulignant la nécessité d'efforts renouvelés en matière de RDPC dans le but de consolider la paix partout où elle a été acquise sur le continent. Le Conseil **prend également note** de l'intervention de la Commission, ainsi que de celle du représentant du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA);
2. **Rappelle** toutes ses décisions antérieures sur la RDPC et, plus particulièrement le communiqué [PSC/PR/COMM (CCCLII)] adopté lors de sa 352^{ème} réunion tenue le 13 janvier 2013 et le communiqué de presse [PSC/PRBR(DXXVIII)], adopté lors de sa 528^{ème} réunion tenue le 30 juillet 2015;
3. **Félicite** la Commission pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer dans le domaine de la RDPC, en vue de soutenir les Etats membres émergeant de conflits et de crises violentes, en vue d'éviter le retour à l'instabilité, de promouvoir le redressement et de consolider la résilience;
4. **Souligne** la nécessité de réactiver le sous-Comité du CPS sur la RDPC en vue de disposer de la direction et du suivi politiques nécessaires à la mise en œuvre des activités de RDPC à travers le continent. A cet effet, le Conseil **souligne la nécessité** d'établir des liens formels entre le sous-Comité du CPS sur la RDPC et la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix et de renforcer la coordination et la synergie entre les efforts conduits par l'Afrique et ceux des Nations unies en matière de RDPC;
5. **Réitère** la nécessité pour la Commission de renforcer ses interactions avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) dans le but d'élaborer des programmes et des mécanismes de mise en œuvre appropriés en matière de RDPC et de soutenir les Etats membres émergeant de conflits dans la mise en place de mécanismes de suivi appropriés et adaptés à leurs réalités;
6. **Souligne** la nécessité d'une approche globale des questions relatives à la RDPC, y compris celles liées aux traumatismes et autres besoins psycho-sociaux des victimes des conflits violents, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables;

7. **Note avec préoccupation** les contraintes en matière de ressources auxquelles la Commission doit faire face dans l'accomplissement de son mandat dans le domaine de la RDPC. A cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** de consacrer un pourcentage du Fonds pour la paix de l'UA à l'appui aux activités de RDPC sur le continent, et **réaffirme** la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles sur le continent pour soutenir l'Initiative de solidarité africaine (ISA);
8. **Note avec une profonde préoccupation** le fait que les engagements pris lors de la Conférence des donateurs pour l'ISA tenue à Addis Abéba, le 1^{er} février 2014, n'ont pas encore été honorés. A cet effet, le Conseil **exhorte** la Commission à prendre les dispositions de suivi nécessaires en vue d'assurer la matérialisation de ces engagements;
9. **Demande** à la Commission de prendre les mesures requises pour garantir une approche globale des questions liées à la RDPC et ce, en vue de parvenir à des solutions durables aux défis auxquels les communautés qui émergent de conflits sont confrontées. A cet égard, le Conseil **attend d'intérêt** l'opérationnalisation au sein de la Commission d'un Groupe de travail interdépartemental sur la RDPC;
10. **Attend également avec intérêt** les résultats des consultations bilatérales en cours entre la République arabe d'Egypte et la République d'Ouganda sur la mise en place du Centre de l'UA sur la RDPC;
11. **Réitère** sa requête à la Commission de procéder à une revue exhaustive de l'Architecture de l'UA sur la RDPC et de soumettre un rapport au Conseil, au mois d'octobre 2016, y compris sur les mesures prises par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil sur la RDPC;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.